

Une municipalité à votre écoute

Le handicap

NOS PROPOSITIONS

Le respect de la loi handicap datant de 2005 suppose de garantir aux personnes handicapées le libre choix de leur projet de vie, de les inclure et de les faire participer aux sujets les concernant. Ce qui signifie mener un projet solidaire et non discriminant.

Pour cela, nous proposons de :

- Évaluer les besoins en concertation avec les personnes handicapées,
- Informer et sensibiliser mieux l'opinion pour transformer la perception du handicap, que ce soit auprès d'un large public ou d'une population ciblée (pôle emploi, école, enseignants, assistantes maternelles...),
- Favoriser l'entraide mutuelle, créer de la solidarité et de la sociabilité en organisant des réunions amicales, des séjours, des conférences...
- Conseiller, orienter et appuyer les personnes dans leurs démarches auprès des organismes (MDPH, protection juridique, allocations, assurances, hébergement, formations professionnelles...),
- Développer l'accessibilité au sens large des personnes handicapées aux activités culturelles, sportives ou de loisirs.